

Conditions générales pour les prestations de service de Jungheinrich-Academy.ch

I. Le présent contrat s'applique à

- Toute inscription et participation à une formation proposée par Jungheinrich AG
- Toute commande et utilisation d'une formation en autoapprentissage
- Toute mise à disposition et utilisation de matériel de formation dans le cadre ou en dehors d'un cours ou d'une formation
- Toute autre prestation de service par Jungheinrich AG

Il peut arriver que des conditions supplémentaires ou différentes s'appliquent aux prestations de service (« autres conditions »). Dans ce cas, Jungheinrich vous fera parvenir ces autres conditions. Par exemple, les documents d'offre de Jungheinrich peuvent contenir des conditions différentes pour les formations sur le site du client.

Le présent contrat, les autres conditions (le cas échéant), les éventuels accords applicables et la confirmation d'inscription constituent l'intégralité de l'accord conclu en ce qui concerne les prestations de service de Jungheinrich et remplacent dans leur ensemble toutes les communications orales ou écrites antérieures entre le client et Jungheinrich.

Le client accepte le présent contrat en le signant, en passant une commande ou en recevant une prestation de service qui inclut la commande ou la participation à une formation, la commande ou l'utilisation de matériel de formation.

II. Formation et matériel de formation

Jungheinrich peut compléter, retirer ou modifier les formations et le matériel de formation à tout moment sans préavis.

En cas de formation sur le site du client, Jungheinrich définit par écrit les dates, lieux, contenus, conditions préalables et toutes autres conditions éventuellement nécessaires.

III. Dates de formation

Les dates des formations publiques sont indiquées par Jungheinrich sur son site Internet jungheinrich-academy.ch. Les dates des formations sur le site du client sont fixées d'un commun accord.

Jungheinrich peut annuler, reporter ou modifier les dates de formation (y compris les lieux de formation) en respectant un délai de préavis de 10 jours ouvrables. Si Jungheinrich annule une formation préparée par le client, Jungheinrich proposera le report de la réservation à une date convenant à toutes les parties ou le remboursement de la somme versée. Jungheinrich n'est pas responsable des pertes (p. ex. frais de déplacement) éventuellement subies suite à l'annulation ou au report d'une formation par Jungheinrich. Si Jungheinrich modifie une date ou un lieu de formation, le client peut annuler la nouvelle date de formation sans frais. Si l'enseignant ne peut pas dispenser une formation en raison d'une maladie ou d'un autre événement imprévisible, Jungheinrich fera tout son possible pour que la formation soit assurée par un autre enseignant. Si la formation n'est pas poursuivie ou commencée, Jungheinrich s'efforcera de reporter la date. Si le changement de date de la formation n'est pas possible ou si la nouvelle date n'est pas acceptable, Jungheinrich rembourse les frais de formation au client. Il s'agit de la seule responsabilité de Jungheinrich en cas d'annulation par Jungheinrich d'une formation programmée.

IV. Conditions préalables et évaluations

Jungheinrich met à disposition les descriptifs des formations sur jungheinrich-academy.ch. Cela inclut les objectifs d'apprentissage et les conditions préalables pour les participants. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les participants remplissent les conditions mentionnées pour une formation. Jungheinrich ne fournit pas d'évaluation écrite des performances du participant au cours de la formation.

V. Preuve d'autorisation

Une confirmation d'inscription reçue par courrier ou par e-mail de la part de Jungheinrich constitue la preuve du droit de participer à une formation et l'autorisation d'utiliser le matériel de formation.

VI. Prix et paiement

Dès prix des formations indiqués dans le catalogue sur jungheinrich-academy.ch peuvent être modifiés par Jungheinrich sans préavis. Pour les formations publiques, les prix applicables sont ceux en vigueur au début de la formation (pour plus de clarté, il est précisé que Jungheinrich utilisera, au début de la formation, le mode de paiement ou de prélèvement automatique que le client aura indiqué à Jungheinrich lors de l'inscription ou de la réservation de la formation). Les prix des formations publiques incluent l'utilisation du matériel de formation nécessaire. Les prix des formations sur le site du client sont fixés en fonction des besoins. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer, tels que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'enseignant, les frais d'installation et d'assistance technique. Tous les coûts sont indiqués dans une lettre d'offre, un devis ou une facture de Jungheinrich. Les prix comprennent la prestation de service, la remise de la documentation et des équipements de présentation nécessaires (p. ex. vidéoprojecteur, écran) dans un lieu aménagé par Jungheinrich. Si une transaction effectuée dans le cadre du présent contrat est soumise à une taxe ou à un prélèvement officiel, le client s'engage à payer le montant de cette taxe ou de ce prélèvement figurant sur la facture, à moins qu'une exonération de taxe ne puisse être justifiée au préalable. Les prix comprennent les éventuels frais de retard de paiement, mais pas les taxes, les frais de voyage, de séjour et de restauration des participants, qui peuvent être facturés séparément. Jungheinrich se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé pour les formations et autres services éducatifs.

VII. Promotions (avantages)

Des promotions peuvent parfois être proposées par Jungheinrich AG. La nature et les conditions de ces promotions sont indiquées sur le site jungheinrich-academy.ch. Le site Internet permet de déterminer:

- si l'une des promotions est valable pour le client et
- quelles sont les restrictions et conditions applicables à ces promotions

VIII. Annulation de participation

En cas d'annulation d'une formation par le client, des frais d'annulation peuvent s'appliquer comme suit:

- Formations sur le site du client : en cas d'annulation 21 jours ouvrables ou plus avant le début prévu de la formation, il n'y a pas de frais d'annulation si l'annulation est envoyée par écrit ou par e-mail à Jungheinrich. En cas d'annulation entre 20 et 11 jours ouvrables avant le début prévu de la formation, 50 % du prix total de la session de formation sera facturé. En cas d'annulation 10 jours ouvrables ou moins avant le début prévu de la formation, le prix total de la session de formation sera facturé
- Formation publique : la participation à un cours de formation public peut être annulée ou reportée en informant Jungheinrich par écrit (un e-mail est acceptable). Si l'annulation intervient 11 jours ouvrables ou plus avant le début des cours, aucuns frais d'annulation ne sont appliqués. En cas d'annulation, de report ou de manquement à la participation à la formation moins de 11 jours avant le début de la formation, le client est responsable de l'intégralité du prix de la formation. Un participant de remplacement peut être désigné au sein de la même entreprise, à condition qu'il remplisse les conditions requises pour la formation. La nomination d'un remplaçant peut entraîner des frais administratifs de CHF 50.00.

IX. Protection de la propriété intellectuelle

Le participant peut conserver la documentation remise comme matériel de formation pour son propre usage. Tous les autres documents ne doivent pas être sortis de la salle de formation et restent la propriété de Jungheinrich. Le client s'engage à ne pas utiliser d'appareils audio ou vidéo pendant la formation sans l'accord écrit préalable de Jungheinrich. Aucun client n'est autorisé à

1. reproduire, traiter, communiquer publiquement, utiliser, copier, modifier, distribuer ou créer des œuvres dérivées à partir du contenu, sauf si cela est expressément prévu dans les présentes conditions ;

2. copier ou traduire le contenu, en tout ou en partie, sauf si la loi l'autorise expressément sans possibilité de renonciation contractuelle
3. accorder une sous-licence ou louer le contenu. Lors de la formation sur le site du client, aucune copie du contenu ne doit être conservée et le contenu doit être supprimé de tous les appareils à la fin du ou des service(s)

X. Garantie

Les prestations de service et tout ce qui s'y rapporte ne font l'objet d'aucune garantie de quelque nature que ce soit, légale, expresse ou implicite – mais non limitative – concernant les vices juridiques, la non-violation de droits, l'aptitude à l'emploi, l'adéquation à un usage particulier, l'exactitude, l'exhaustivité, la compatibilité des équipements ou les résultats à obtenir à partir de ceux-ci.

XI. Limitation de responsabilité

Dans certaines circonstances, le client peut être amené à réclamer des dommages et intérêts à Jungheinrich en raison d'une faute de Jungheinrich ou d'une autre responsabilité. Pour tous les dommages dans le cadre de ce contrat, le client n'a de recours qu'envers Jungheinrich et non envers un tiers. En tout état de cause, la responsabilité de Jungheinrich ne pourra être engagée que dans la limite des frais de formation ou de matériel de formation auxquels se rapporte la réclamation. Cette limitation de responsabilité s'applique également à tous les sous-traitants de Jungheinrich AG. Cela représente le maximum pour lequel Jungheinrich est conjointement responsable. En aucun cas Jungheinrich ne peut être tenu responsable dans les cas suivants:

- Toute réclamation de tiers à l'encontre du client pour des pertes ou des dommages, et le présent contrat ne confère aucun droit d'action ou de poursuite à des tiers.
- La perte ou la détérioration d'équipements de travail, les dommages matériels ou corporels résultant d'une mauvaise manipulation des participants à la formation.
- Les dommages spéciaux, accessoires ou indirects, les dommages économiques consécutifs (y compris le manque à gagner, la perte d'activité ou de chiffre d'affaires, la perte de survaleur ou les économies escomptées) ; ou
- Les dommages résultant d'une modification du contenu du matériel de formation par le client.

XII. Protection des données

Le client accepte que Jungheinrich et ses sociétés affiliées puissent stocker, traiter et utiliser les données du client, telles que, notamment, les noms, numéros de téléphone et adresses e-mail, dans tous les pays dans lesquels Jungheinrich et ses sociétés affiliées opèrent (par exemple, à des fins d'études de marché et de publicité).

Le traitement des données personnelles en rapport avec les livraisons et les prestations est soumis aux déclarations de protection des données de Jungheinrich AG. Les déclarations de protection des données expliquent le traitement des données personnelles par Jungheinrich AG et contiennent notamment des informations sur la responsabilité, les finalités du traitement, les éventuels destinataires et les droits des personnes concernées. La déclaration générale de protection des données peut être consultée en cliquant sur le lien suivant : <https://www.jungheinrich.ch/fr/déclaration-de-protection-des-données-464402>. La déclaration de protection des données liée au produit est disponible sur le lien suivant : <https://www.jungheinrich.ch/fr/déclaration-de-conformité-pour-les-services-numériques-903444>.

Dans le cadre de la conclusion et de l'exécution d'un contrat, le client prend connaissance du fait que Jungheinrich AG peut traiter les informations de contact pour des contrôles de solvabilité ainsi qu'à des fins de recouvrement avec des autorités ou des entreprises en Suisse et à l'étranger.

XIII. Généralités

Jungheinrich se réserve le droit de déléguer tout ou partie de ses services à des tiers. Des modifications ou des ajouts au présent contrat peuvent être effectués à tout moment sans préavis. Le client doit vérifier régulièrement les conditions de ce contrat en se référant à la version en vigueur sur jungheinrich-academy.ch. Les conditions supplémentaires ou différentes contenues dans une commande ou dans des communications du client sont sans effet. Le droit applicable au présent contrat est celui du pays dans lequel la formation est dispensée.